

« Trophée des randonnées et brevets de l'Hérault »

- Règlement - ANNEE 2019

Ce trophée s'adresse à tous les clubs FSGT 34.

Il consiste à récompenser les **3 clubs** ayant eu le plus grand nombre de participants de chaque club Inscrits aux randonnées et brevets organisés sous l'égide de la FSGT 34, soit 10 organisations en 2019 :

Dates, lieux et Clubs organisateurs :

Dimanche 3 Mars	Randonnée - Les Lavagnes	Teyran	Teyran Bike 34
Dimanche 10 Mars	Randonnée - La Santa	Saint Drézéry	CC ST Drézéry
Dimanche 24 Mars	Randonnée - Les 3 Vallées	Beaulieu	CCS 34 Beaulieu
Dimanche 14 Avril	Randonnée - Col du Lac	Castries	CC Castries
Dimanche 21 Avril	Randonnée - Entre mer et Cévennes	Clapiers	AC Clapiers
Dimanche 19 Mai	Randonnée - La Vailhauquoise	Vailhauquès	VCV 2000
Jeudi 30 Mai	Randonnée - La Teyrannaise	Teyran	Teyran Bike 34
Dimanche 23 Juin	Randonnée	Corneilhan	CC Corneilhan
Dimanche 25 Aout	Randonnée - La Saint Louis	Sète	GS Sétois
Dimanche 15 Septembre	Randonnée - l'Asclier	St Mathieu/Trévières	Vélo - VTT club St Mathieu

Participation :

Les manifestations cyclistes sans classement sont ouvertes à tous les cyclistes licenciés ou non licenciés, sous réserves des règlements FSGT 34.

Sont pris en compte dans le challenge, les cyclistes du département de l'Hérault, affiliés à la commission cycliste FSGT 34 et titulaires de la licence de l'année en cours

Chaque club organisateur devra adresser, à la commission cycliste, le total des participants d'un même club ayant participé à la manifestation qu'il organise : le cumul des participations sera effectué par la commission cycliste et les trois clubs ayant inscrits le plus nombre de leurs adhérents seront récompensés lors de l'Assemblée Générale de la FSGT 34

Un bonus de **30 points** sera affecté à chaque clubs organisateur

Modifications du règlement :

Le bureau de la commission cycliste se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cas d'annulation ou d'ajout d'une ou de plusieurs épreuves ou d'un nombre insuffisant de participants